Bordeaux,le I4 Avril I899

MONSIEUR le PREFET ,

J'apprends qu'un de vos subordonnés a exprimé des doutes que l'assaut sur ma personne l'invasion forcée de ma demeure, l'examination des livres et papiers ,sous l'autorité d'un mandat de saisie par le Commissaire de Police d'Arcachon,et d'autres,accompagnés de déclarations publiques,qu'ils n'avaient point d'égards pour le Drapeau d'une nation amie,de son Consul et de ses traités,pourraient constituer une violation de mes droits consulaires.

Je me permets donc d'attirer votre attention sur le RAPPORT CI-JOINT,qui n'admet pas d'autre conclusion.

Le traité autorise le consul de mettre son drapeau sur son Bureau et sur sa DEMEURE ,qui n'ont pas besoin d'etre réunis sous le meme toit,mais qui tous les deux sont déclarés inviolable par le Traité. Il est dit en outre qu'aucun des deux ne pourront etre envahis par les autorités locales, sous aucun prétexte.

Je ne veux pas me cacher derrière mon caractère officiel,et je ferai volontiers tout ce que la loi éxigera. Je suis sûr,cependant,que mon Gouvernement n'approuverait pas que je passe sous silence un acte d'une nature aussi flagrante de la part des autorités locales. En faisant ceci,toutes nations mépriseraient les ETATS-UNIS.

9588

II

Deplus,un incident pareil arrivant un CONSUL comme moi,connu par ses PUBLICATIONS par DES MILLIONS de PERSONNES aux ETATS-UNIS,pourrait faire un tort éNORME à l(EXPOSITION de 1900,de la quelle 2 pays s'attendent à de si beaux résultats.

L'affaire d'après moi pourra etre arrangée en gardant notre dignité de part et d'autre,comme suit :

I. Veuillez faire revoquer le mandat,et annullez-le.

2. que le Juge l'ayant émis,constate par écrit,qu'il a agi par inadvertance,le caractere officiel lui ayant échappé,ainsi que l'article du traité.

3. QUE l'huissier et le Commissaire viennent faire leurs excuses PUBLIQUEMENT .

Je n'ai pas de mauvais sentiments contre le commissaire, ni contre le Juge,,Attendu que j'ai été pendant pas mal d'années JUGE-PRESIDENT d'un tribunal superieur des ETATS-UNIS,je sais qu'avec de l'inadvertance des erreurs arrivent. Ce que je désire,cécst un accusé formal comme quoi aucune violation de Traité n'a été dans l'intention des autorites locales,ce qui me relèverait du devoir pénible de me plaindre à mon Gouvernement.

Agréez,Monsieur le Préfet,l'assurance de ma haute considération.

Consul des ETATS-UNIS d'AMERIQUE.

5o

Prefet de la Gironde

14th apl 1899.

CHAUTAUQUA COUNTY NY HISTORICAL SOCIETY 2013